

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

| DE CAHORS A LIBOS.       |                |              |                |                |
|--------------------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| Tableau 1                | Omnibus mixte. | Poste mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
| Cahors. — Départ . . .   | 6 h 35         | 4 h 45       | 5 h 50         | 6 h 55         |
| Mercuès . . . . .        | 6 49           | 4 19         | 5 24           | 6 29           |
| Parnac . . . . .         | 7 1            | 4 32         | 5 37           | 6 42           |
| Luzech . . . . .         | 7 9            | 4 40         | 5 45           | 6 50           |
| Castelfranc . . . . .    | 7 22           | 4 55         | 6 00           | 7 05           |
| Puy-l'Evêque . . . . .   | 7 34           | 5 7          | 6 12           | 7 17           |
| Duravel . . . . .        | 7 45           | 5 17         | 6 22           | 7 27           |
| Soturac-Touzac . . . . . | 7 55           | 5 27         | 6 32           | 7 37           |
| Fumel . . . . .          | 8 6            | 5 39         | 6 44           | 7 49           |
| Monsempron-Libos Ar.     | 8 12           | 5 45         | 6 50           | 7 55           |
| PARIS. — Arrivée . . .   | 11 40          | 4 18         | 5 23           | 6 28           |

| DE LIBOS A CAHORS.       |              |                |                |                |
|--------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Tableau 2                | Poste mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
| PARIS. — Départ . . .    | 2 h 30       | 9 h 50         | 7 h 30         | 10 h 10        |
| Monsempron Libos — Dép.  | 8 40         | 3 5            | 8 55           | 9 35           |
| Fumel . . . . .          | 8 48         | 3 15           | 9 3            | 9 43           |
| Soturac-Touzac . . . . . | 9 1          | 3 28           | 9 16           | 9 46           |
| Duravel . . . . .        | 9 10         | 3 38           | 9 26           | 9 56           |
| Puy-l'Evêque . . . . .   | 9 19         | 3 48           | 9 36           | 10 06          |
| Castelfranc . . . . .    | 9 34         | 4 5            | 9 52           | 10 22          |
| Luzech . . . . .         | 9 47         | 4 19           | 10 6           | 10 36          |
| Parnac . . . . .         | 9 57         | 4 30           | 10 17          | 10 47          |
| Mercuès . . . . .        | 10 9         | 4 43           | 10 29          | 10 59          |
| Cahors. — Arrivée . . .  | 10 25        | 5 4            | 10 47          | 11 17          |

| DE CAHORS A MONTAUBAN  |                |                |                |                |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Tableau 1              | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
| Cahors. — Départ . . . | 4 h 40         | 10 h 35        | 5 h 20         | 11 h 15        |
| Sept-Ponts . . . . .   | 4 50           | 10 45          | 5 31           | 11 26          |
| Cieillac . . . . .     | 5 6            | 11 1           | 5 49           | 11 44          |
| Labenque . . . . .     | 5 15           | 11 10          | 5 57           | 11 52          |
| Montpezat . . . . .    | 5 28           | 11 23          | 6 10           | 12 5           |
| Borredon . . . . .     | 5 58           | 11 55          | 6 42           | 12 37          |
| Caussade . . . . .     | 6 9            | 12 8           | 6 56           | 12 51          |
| Réalville . . . . .    | 6 19           | 12 22          | 7 8            | 1 1            |
| Albias . . . . .       | 6 27           | 12 33          | 7 18           | 1 11           |
| Fonneuve . . . . .     | 6 36           | 12 45          | 7 28           | 1 21           |
| Montauban. — Arriv.    | 6 48           | 1 2            | 7 45           | 1 33           |
| TOULOUSE. — Arriv.     | 8 25           | 2 45           | 9 41           | 3 1            |

| DE MONTAUBAN A CAHORS   |                |                |                |                |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Tableau 2               | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. | Omnibus mixte. |
| TOULOUSE. — Dép.        | 5 h 15         | 11 h 10        | 6 h 45         | 12 h 40        |
| Montauban. — Départ.    | 7 25           | 10 h 35        | 4 50           | 11 40          |
| Fonneuve . . . . .      | 7 40           | 10 49          | 5 10           | 12 0           |
| Albias . . . . .        | 7 51           | 10 58          | 5 23           | 12 13          |
| Réalville . . . . .     | 8 3            | 11 7           | 5 38           | 12 28          |
| Caussade . . . . .      | 8 17           | 11 19          | 5 56           | 12 46          |
| Borredon . . . . .      | 8 35           | 11 36          | 6 20           | 1 10           |
| Montpezat . . . . .     | 9 15           | 12 10          | 7 11           | 1 41           |
| Labenque . . . . .      | 9 41           | 12 28          | 7 41           | 1 49           |
| Cieillac . . . . .      | 9 53           | 12 38          | 7 54           | 2 2            |
| Sept-Ponts . . . . .    | 10 9           | 12 51          | 8 12           | 2 16           |
| Cahors. — Arrivée . . . | 10 18          | 12 59          | 8 22           | 2 25           |

Cahors, le 20 Février.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 février.

M. Sarrrien, dépose le projet d'un emprunt de la ville de Paris.

La proposition Steenaker tendant à remplacer les cartes postales par des cartes lettres est prise en considération.

Les deux premiers articles du projet de loi sur les funérailles sont adoptés avec une rédaction plus précise.

La nouvelle rédaction porte que toutes les dispositions relatives aux honneurs funèbres seront appliquées quel que soit le caractère des funérailles, civil ou religieux.

L'article 2 est adopté sans débat.

M. Bernard, sous-secrétaire à l'Intérieur, explique la disposition de l'article 3, qui suivant lui, renferme toute la loi. Cet article règle les conditions dans lesquelles tout individu majeur ou mineur émancipé, peut régler les conditions de ses funérailles.

M. Bernard, demande à la Chambre d'adopter les modifications introduites par le Sénat, dans les articles qui diffèrent peu de la rédaction de la Chambre.

M. Chevandier, maintient la rédaction de la commission.

M. Mortillet, présente un amendement demandant la faculté de disposer de son corps en faveur des établissements scientifiques.

Cet amendement est adopté par 268 voix contre 198.

La première partie de l'article 3 (texte de la commission de la Chambre), est adoptée avec cette adjonction.

Plusieurs amendements sur le dernier paragraphe aux conditions de révocation des dispositions testamentaires sont écartés.

Le paragraphe est adopté par 329 voix contre 194.

Les articles 3, 4, 5 et dernier sont adoptés.

La Chambre décide, par 344 voix contre 178, de passer à une seconde délibération.

Séance samedi.

### SENAT

Séance du 17 février 1886.

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'organisation de l'enseignement primaire.

Sur l'article 20, qui avait été renvoyé à la commission, celle-ci propose une nouvelle rédaction portant que les stagiaires qui enseignent, en vertu d'une délégation de l'inspecteur d'Académie, peuvent voir cette délégation leur être retirée par ledit inspecteur, sur l'avis motivé de l'inspecteur primaire. En outre, les stagiaires sont passibles des mêmes peines disciplinaires que les titulaires, sauf pour la révocation.

La nouvelle rédaction de l'article 20 est adoptée.

L'article 22 est adopté.

M. le marquis de Carné, sur l'article 23, demande que l'instituteur ne puisse être déplacé par le préfet, qu'après un avis motivé du conseil départemental.

Cet amendement est combattu par M. Goblet. Il est repoussé par 176 voix contre 72.

M. Paris, demande qu'on accorde au moins à l'instituteur déplacé la possibilité d'obtenir une indemnité.

M. Goblet. — Je dois déposer, dans un bref délai, un projet améliorant le traitement des instituteurs. Je demande le rejet de cet amendement.

Le rejet est prononcé.

L'article 23 est adopté.

L'article 24 est relatif aux pénalités applicables au personnel de l'enseignement primaire public.

Après un échange d'observations entre MM. Clément et Ferrouillat, l'article est adopté, ainsi que les articles 25 à 32.

M. Paudecerf, dit sur l'article 33 : Je demande que la décision du conseil départemental sur l'opposition à l'ouverture d'une école privée puisse être frappée d'appel, non seulement par le postulant et le maire, mais encore par l'inspecteur d'Académie.

M. Chesnelong. — Je demande au contraire que le droit d'appel soit accordé seulement au postulant, car le maire est en réalité le juge du premier degré.

MM. Ferrouillat et Goblet, combattent l'amendement de M. Chesnelong, qui est repoussé par 189 voix contre 66.

L'article 33 est adopté, ainsi que l'article 34.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

### Informations

**Corse.** — Un deuxième pointage des résultats du scrutin de dimanche donne les chiffres suivants :  
Volants, 49,077, majorité absolue, 24,589.  
M. Gavini n'ayant eu que 24,443 voix, est en ballottage.

**Le mariage de la princesse Amélie**  
— Les journaux de Lisbonne annoncent que des délégations des Cortes iront féliciter le roi et la reine, à l'occasion de la nouvelle du mariage du prince héritier, qui est bien accueillie en Portugal.

**Généraux de division.** — Les généraux Carré de Bellemare, Forgemol, de Colomb, demandent la rectification de leurs états de services. Ils font valoir, pour être maintenus en activité jusqu'à 70 ans, qu'ils ont commandé en chef devant l'ennemi.

**La classe de 1880.** — Le ministre de la guerre vient de décider que les hommes de la classe 1880 et les militaires libérables avant le 1<sup>er</sup> juillet 1886, appartenant au corps expéditionnaire du Tonkin, seront rapatriés autant que possible, pour être renvoyés dans leurs foyers.

**Rapatriement de troupes.** — Le gouvernement vient d'arrêter le *Thibet* de la compagnie Frayssinet, le *Cachar*, le *Chandernagor*, le *Cheribon* et l'*Indoustan* de la compagnie nationale, pour rapatrier huit mille hommes de troupes, provenant du corps expéditionnaire du Tonkin.

**Un nouveau fusil à répétition**  
Berlin, 18 février.  
On vient d'apprendre que les autorités militaires françaises possèdent un exemplaire du nouveau fusil à répétition prussien. Ce fusil aurait été dérobé au palais impérial, dans la nuit du 23 janvier, par un inconnu revêtu de l'uniforme d'officier allemand.

Il règne dans les bureaux du ministère de la guerre une très grande irritation à ce sujet.

Le général de Négrier. — M. le général de Négrier rentre en France; il arrivera à Paris dans le courant d'avril.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Postes et télégraphes.** — On sait que le ministre des Postes et Télégraphes vient de prendre un arrêté en vertu duquel les formules imprimées de lettres de convocation à une réunion, sur lesquelles l'indication du jour, du lieu et de l'objet a été portée à la main, sont comprises dans la catégorie des imprimés ordinaires.

L'accueil favorable que cette décision a reçu du public a engagé le ministre à donner à la mesure une plus grande extension. Par un nouvel arrêté, il vient de décider que les avis imprimés destinés à annoncer, soit le passage d'un voyageur de commerce, soit la mise en adjudication de fournitures, soit les arrivées et les départs de navires sur lesquels une date et une localité sont ajoutées à la main, bénéficieront aussi de la réduction de la taxe réservée aux imprimés ordinaires. Il en sera de même des catalogues, prix courants, et cætera, où seront portées à la main des désignations d'articles autres que ceux indiqués par le texte imprimé.

**Les vacances du Mardi-Gras.**  
— Le ministre de l'instruction publique vient de fixer de la façon suivante les congés du Mardi-Gras. Pour les lycées et collèges de Paris et ceux de Vannes et de Versailles, la sortie aura lieu le samedi 6 mars, après la classe du soir, et la rentrée, le mercredi 10, à midi.

Pour les lycées et collèges des départements, la sortie aura lieu le lundi 8 mars, après la classe du soir, et la rentrée, le mercredi 10, à midi.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

38

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

## LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XXII

MISS AURÉLIE BURTON

A partir de ce jour-là, les journaux de l'Union ne cessèrent de s'occuper du commodore Noir. Selon le *Courrier des Etats-Unis*, feuille d'ordinaire bien informée, il était né en Californie et était le fils d'un chercheur d'or. L'Abéille de la Nouvelle-Orléans affirmait que le commodore Noir était le fils d'un squatter de Melbourne. Ce à quoi l'*Advertiser*, de Boston, répondait que le corsaire confédéré devait être Français, puisque son équipage parlait cette langue.

On était au beau milieu de cette discussion, lorsque Pierre reçut avis qu'il allait avoir à rejoindre sa brigade. Les deux régiments resteraient sous son commandement, ainsi que cela avait été convenu. Lilia fit aussitôt ses préparatifs de départ, ainsi que miss Burton. L'armée du général Hooker était campée au delà du Rappahannock, entre ce fleuve et la capitale. Il serait donc facile aux deux jeunes femmes de se tenir à côté du colonel.

Depuis le lendemain de cette soirée où M. Nathaniel Steward était venu les voir, c'est-à-dire depuis le jour où l'homme d'affaires avait pen-

dant la matinée, entretenu la jeune fille de choses assurément très graves, miss Aurélie n'était plus reconnaissable. Ses amis la surprenaient plongée pendant des heures entières dans de sérieuses réflexions. Elle semblait absorbée par une préoccupation constante.

— L'amour ! disait le colonel.  
— L'amour ! répétait Lilia.

Et tous les deux taquinaient leur compagne, qui ne répondait que par un mystérieux sourire. Sa figure prenait alors une étrange expression et ses yeux s'allumaient.

Jusqu'à-là, Pierre avait cru qu'il joindrait l'armée par la voie de terre. Mais le général Lee faisait de grands ravages dans les troupes fédérales. Quelques jours auparavant, le 13 décembre, il venait de battre à plates coutures le général en chef Burnside, près du Frédricksburg, et l'effet avait été tel dans le Nord, que tous les jours on expédiait des renforts à l'armée fédérale.

Il résultait de ces mouvements de troupes que la voie de terre étant encombrée, on expédiait une partie des régiments par mer.

Jordan apprit qu'il irait de cette manière à son poste. Un bâtiment escorté de trois corvettes cuirassées, le prendrait avec ses soldats à Washington ; ils descendraient ensuite la mer par le Potomac et remonteraient facilement le cours du Rappahannock.

Les dernières heures qui précédèrent la séparation passèrent vite, comme toutes les heures pareilles, hélas ! Enfin le jour du départ arriva. Lilia et Aurélie devaient partir en chemin de fer le soir même. Elles accompagnèrent le colonel jusqu'au navire. Puis elles se disposèrent à s'é-

loigner aussi de Washington.

Lilia avait les yeux rouges : la pauvre femme avait pleuré toute la nuit.

— Sans vous, ma chérie s'écria-t-elle en se jetant au cou de son amie, comme je serais triste et comme je serais seule !

Miss Aurélie rendit à Lilia le baiser qu'elle lui donnait, mais le même sourire énigmatique qui lui était habituel depuis quelque temps reparut sur ses lèvres.

XXIII

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Le lecteur sait quelle destinée attendait Pierre pendant le cours de son voyage. Le soir même de l'arrivée du *Simoun* à Yorktown, le lieutenant Saint-Denis partit avec une escorte pour conduire le colonel au camp du général Lee. Là, on devait procéder à l'échange des prisonniers. Le camp confédéré était fort éloigné de Yorktown, au moins à trois jours en chemin de fer. Mais le lieutenant Saint-Denis était porteur d'une lettre pour le commandant en chef des troupes du Sud, et le commodore lui avait spécialement ordonné de la remettre à Robert Lee lui-même.

Nous allons donc précéder les prisonniers et les devancer auprès de ce dernier. Il fallait, au reste, que la lettre du lieutenant Saint-Denis fut de grande importance ; car un général confédéré, M. Longstreet, était alors peu éloigné de Yorktown, et rien n'eût été plus facile que de remettre les captifs entre ses mains.

C'est avec émotion que nous nous arrêtons devant cette belle et glorieuse figure de Robert Lee. Nous nous sommes imposés la tâche de faire

connaître quelques-uns de ces hommes ignorés trois ans auparavant, et que leur patriotisme avait illustré autant que leur génie.

Le général Lee était un de ces hommes, et l'un des plus grands. Son nom brille d'une pure gloire avec ceux des Stonewall Jackson, des Beauregard, des Stuart et des Pierre Soulé. Sa famille illustre déjà par les services rendus était en première ligne dans la Virginie. Arrivé à l'âge d'homme, il avait résolu d'embrasser la carrière militaire, et il était entré à West-Point qui est à la fois le Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique des Etats-Unis.

Au sortir de l'école, il fut nommé lieutenant du génie et employé pendant plusieurs années à fortifier les côtes maritimes. A l'âge de vingt-cinq ans il épousa miss Custis, la petite fille du grand Washington. Il ne devait pas seulement être l'héritier de ses biens, il devait encore être l'héritier de son génie. Miss Custis apportait à son mari une grande fortune. Mais le lieutenant Robert Lee, n'en travailla pas moins avec l'ardeur de sa puissante nature, à devenir un bon serviteur de son pays. Quand en 1847, la guerre éclata entre les Etats-Unis et le Mexique, elle le trouva capitaine. Au siège de Vera-Cruz, où il rencontra son ancien condisciple le lieutenant Beauregard, le même qui fut plus tard le grand soldat dont nous parlions, Lee gagna les épaulettes de chef de bataillon ; aux batailles de Contreras et de Chéribusco il fut nommé lieutenant-colonel. Puis, quand la paix fut signée, on lui confia la place importante de surintendant de cette école militaire dont il avait été le brillant élève, vingt-trois ans auparavant.

**Château-d'eau.** — Jeudi, a eu lieu la réception de la nouvelle machine, qui est appelé à nous fournir enfin de l'eau en quantité suffisante. C'est là une nouvelle qui sera accueillie avec plaisir par tous les habitants de Cahors, qui, trop souvent jusqu'ici ont eu à souffrir du manque d'eau pendant les grandes chaleurs de l'été.

Le tribunal correctionnel de Cahors a jugé jeudi le sieur Félix Calmette, frère de la doctrine chrétienne, attaché à l'école libre congréganiste de notre ville. Le sieur Calmette était accusé de violences à l'égard de l'un de ses élèves. Un nombreux public se pressait dans la salle des audiences.

Le jeune Henri Castagné, âgé de 11 ans, est un petit garçon fort indiscipliné qui fut confié aux Frères avec recommandation expresse de réformer son caractère.

Plusieurs témoins entendus, au cours de l'audience, s'accordent à reconnaître que la mère du jeune Henri est une femme violente et qu'elle frappe très souvent son fils, non seulement avec la main, mais parfois même avec un manche à balai. Ces témoins affirment que, précisément le 10 février, elle aurait frappé son enfant dont ils auraient entendu les cris.

L'accusé déclare n'être pas l'auteur des blessures constatées par le médecin, attendu qu'il n'a frappé le petit Henri que de trois légers coups de plat de la main, par-dessus son pantalon, et que ces coups étaient si légers, qu'appliqués sur la figure de l'enfant, ils n'auraient pas même pu le meurtrir.

M. Brocas, substitut du procureur de la République, demande l'application de l'article 311 du Code pénal.

M<sup>e</sup> Bourdin, défenseur, demande l'acquiescement de l'accusé.

Le tribunal, dans un jugement longuement motivé, condamne le sieur Félix Calmette, à 16 fr. d'amende seulement.

Mercrédi, à midi, le courrier de M. Cassagne a transporté à Labastide-Morat un vieillard de 65 ans, ayant tout un côté du corps paralysé, qui avait été trouvé sur le chemin de Gramat à Labastide.

Après quelques soins donnés à ce pauvre homme, on l'a fait reconduire chez lui dans la soirée.

**Arrestation.** — Un jeune homme de 16 ans, briquetier de son état, natif de Payrac, a été arrêté, par la gendarmerie de Labastide, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui.

**Montauban.** — M. Tailhade, gérant du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, contre-maître de l'imprimerie Forestié, à Montauban, vient de mourir.

M. Tailhade était un des doyens de la typographie française, sa parfaite honnêteté, sa bonté, son intelligence, lui avaient assuré l'affection et la considération de tous.

Il avait à son actif soixante ans de travail, de probité et de dévouement.

**Aubin.** — Un placard anonyme ayant convié les ouvriers de Cransac et du Gua à l'enterrement de M. Joffré, surveillant, pour le

19 février, jour de paye, et annonçant que le 28 courant, la direction tout entière sauterait par la dynamite, l'autorité militaire a fait augmenter considérablement les forces qui occupent les points importants du bassin houiller.

**Le chien soldat.** — Il vient d'être proposé à M. le ministre de la guerre d'ajouter aux colombers militaires deux ou trois caniches par régiment. Ces animaux, bien dressés, serviraient à porter des dépêches en temps de guerre.

ESSAIS DE CRITIQUE

A PROPOS DE LA REPRÉSENTATION DE GEORGETTE (Suite).

III

« Si vous voulez qu'en deux mots je vous résume mon impression, « Georgette » est, dans son ensemble une des moindres œuvres qui soient sorties de la plume de Sardou; mais il s'y trouve une maîtresse scène ou pour mieux dire un acte tout entier, qui me semble égal et peut-être supérieur à tout ce qu'il a écrit. »

C'est ainsi que Sarcey juge la pièce, et il s'en faut de très peu à la fois et de beaucoup que nous soyons entièrement de son avis.

L'intrigue est, comme d'ailleurs pour la plupart des pièces de Sardou, faible et fort peu originale. Il s'y agit de ce thème usé depuis « Marion Delorme » et « Lucrèce Borgia », et à qui la « Dame aux camélias », les « Idées de M<sup>me</sup> Aubray », et tout récemment « Denise » chez Dumas, le « Fils de Coralie » chez Delpit, ont donné un renouveau factice d'actualité. La thèse est absolument celle du « Fils de Coralie »; elle est exposée dans cette discussion — un peu longue peut-être mais si nourrie — du second acte : « Un galant homme peut-il épouser la fille irréprochable d'une mère qui ne l'a pas toujours été? » Oui, avait répondu M. Delpit; oui, répondrait sûrement Dumas, puisqu'en somme il fait bien épouser « Denise » par Bardannes, et aboutit la pécheresse dans les « Idées de M<sup>me</sup> Aubray ». Que va répondre Sardou? Nous nous servons ici d'une lettre de l'auteur lui-même :

« Et vous, mon frère, dit la comtesse de Chabreuil, l'épouseriez-vous cette fille là? »

« — Moi, répliqua Clavel dans la pièce, — Tout de suite! — Mais je suis indépendant, moi... Je ne dois compte de mes actions à personne, moi... Et je me soucie du qu'en dira-on comme de cela. — Ce n'est pas le cas de mon neveu qui entre dans la vie, et qui a des devoirs à remplir envers tout le monde et surtout envers sa mère, à qui il ne saurait imposer une alliance qui la révolte et l'adoption d'une fille que son cœur n'accepte pas. »

« Eh bien! ma conclusion, dit Sardou, la voilà : — Oui, un galant homme peut épouser Paula; mais s'il est indépendant et s'il n'oblige pas tous les siens à accepter, avec la fille honnête, la mère qui ne l'est pas. »

« Non, il ne peut pas l'épouser s'il n'est pas libre et s'il doit braver, pour cette union, tous les devoirs de rang, de fortune, de famille... etc., qui s'y opposent; — s'il ne peut introduire dans sa maison la mère de Paula, qu'à la condition d'en chasser d'abord sa propre mère. »

« Et cette conclusion n'est pas formulée seulement dans les paroles de mes personnages; elle ressort de leurs actes, de toute la conduite de ma pièce, de son dénouement. »

lontaires. Les confédérés, eux, durent se contenter de leurs propres forces.

Mais le général Scott ne s'était pas trompé, ou s'il s'était trompé, ce n'avait été qu'une erreur de nombre. Lee ne valait pas vingt mille, mais deux cent mille hommes.

Aussi la popularité du grand soldat était-elle extraordinaire. Il n'y avait pas un citoyen, dans le Sud, qui ne mêlât son nom à toutes ses prières. Il était l'incarnation de la patrie dans ce qu'elle a de plus pur et de plus glorieux.

Maintenant que le lecteur connaît le soldat, nous allons lui faire connaître l'homme.

En 1863, Lee avait cinquante-six ans. Sa taille élancée avait une tournure un peu raide, qui lui venait peut-être de son éducation militaire.

L'aspect était imposant, le regard calme et grave. On sentait que les lourdes responsabilités du salut d'un peuple l'avaient vieilli avant l'âge. Les cheveux étaient presque blancs, la barbe grise rasée de près et la moustache noire. Les yeux, d'un bleu clair, très doux, enfoncés sous les sourcils, brillaient et charmaient.

De prime abord on le croyait froid et indifférent. Mais quand on le connaissait, il devenait impossible de ne pas aimer cette nature élevée, ce cœur droit, cette haute intelligence. Très sobre, Lee buvait uniquement de l'eau. Pendant ses quatre années de campagne, il ne coucha jamais que sous la tente, parce que, disait-il, le général doit partager la fatigue du soldat. Son bagage militaire était renfermé dans une valise portative.

Son uniforme était fort simple : entièrement gris avec les étoiles d'or au collet; le chapeau était également de feutre gris, comme celui des officiers

« Quel est ce dénouement? — La rupture du mariage de Paula et de Gontran! »

« Et qui est l'auteur de cette rupture? Paula elle-même, lorsqu'elle reconnaît que ce mariage ferait le malheur de tout le monde, et le déclare impossible. »

Et c'est par là, par là conclusion nouvelle, que la pièce, d'une intrigue banale, devient extrêmement curieuse et fait songer. Là comme partout, d'ailleurs, Sardou nous apparaît bien le Renan que nous signalions plus haut. Cette scène du II<sup>e</sup> acte où sont exposés et opposés — avec quelle habileté de dialecticien! — les arguments qui militent pour ou contre cette thèse, est un résumé complet et parfait de la question. D'un côté la cause des convenances sociales et des bienséances mondaines, de l'autre la cause de l'humanité.

Il est évident, en effet, que cette question a deux solutions, selon le point de vue auquel on l'envisage. On pourrait pousser plus loin et dire qu'en somme peut-être il n'y a pas de solution, car tout ici dépend d'éléments qui ne sont pas justement dans la question et que Sardou a négligé absolument d'y faire entrer — parce qu'il est habile. — L'amour de Gontran, le fils de la comtesse, pour Paula, la fille de Georgette, eût pu faire pencher la balance; Sardou ne nous l'a pas montré cet amour, et Gontran à qui on fait un tort de ne pas être plus épris, ne devait pas l'être, étant donné le plan spécial de l'œuvre. — C'est un avocat qui défend une thèse; rien de plus. Scène à la Dumas, dit-on de tout cela, et nous voulons bien y consentir d'autant que c'est le meilleur éloges — après tout — qu'on en puisse faire; mais bien personnelle pourtant, et où le sceptique que ne fut jamais Dumas, apparaît en plein.

L'érudit, ne l'avez-vous pas reconnu au passage, dans ce souci des généalogies qui perce chez tous ses personnages et dans cette éclaircie brusque où apparaissent les ancêtres de Chabreuil. — Vision d'historien sceptique sur les origines de la noblesse... et transposition à l'usage de notre siècle démocratique et jaloux du vers de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

L'observateur, il est bien aussi dans cet entretien de Chabreuil avec M<sup>me</sup> Stierler au I<sup>er</sup> acte, et surtout au second dans cette nouvelle si finement contée du baiser dans le train, surpris par le mari dans la glace du wagon; il est dans telle répartie de Clavel de Chabreuil, à M<sup>me</sup> Stierler qui demande si l'on peut fréquenter Georgette :

— On... qui on?

— Mais... moi... toutes les honnêtes femmes?

Et dans un autre genre. Quelle observation plus fine aussi que celle de cet amour d'Aurore pour Gontran. — Quelle poupée de couvent, mais délicieusement peinte et sentie, et cet amour qui se cache, quoi de plus fin, de plus délicat, de plus exquis? le contrepied de la Marthe de « Denise » plus vrai peut-être, ou tout au moins plus vécu et plus connu — notre petite cousine à tous. — Et ce passé de Jojotte, Jojotte elle-même telle qu'elle nous apparaît lorsqu'elle plante là son rôle de duchesse pour laisser reparaitre la « fille »; ses roueries de femme — cousues avec du fil blanc — ses exclamations « canaille! » — Tout d'ailleurs serait à citer, et nous n'hésitons pas à conclure : — Au point de vue du détail psychologique, du « rendu », Sardou est supérieur à Dumas même. — Et ce n'est pas peu dire à notre avis.

O. GOURDIN.

(A suivre).

MONOGRAPHIES QUERCYNOISES

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÉNEVIÈRES

(Suite).

Il épousa, l'an 1179, Aquiline de Limoges, fille d'Aymar V, vicomte de Limoges (de la maison de Comborn) et de Sara d'Angleterre, Bertrand, Godfroy, Aymeri (1) et Souveraine de Gourdon naquirent de ce mariage.

Bertrand (2) succéda à son père. Il épousa, en 1213, Cécile de Mirabel, fille de Constantin, comte de Mirabel, seigneur de Champagnac et de Rochefort, et d'Almodie de Pierre-Buffière. Il donna, en 1223, à Dorde de Barasc, l'un des nombreux châteaux qu'il possédait sur la rivière du Lot, celui de Montbrun.

Bertrand I<sup>er</sup> laissa quatre enfants : Pons qui lui succéda; Geraud, seigneur de Sauveterre, de Montagut et de Montemar; Guillaume, seigneur de Salviac; Fortanier « seigneur de St-Cirq-Lapopie, de Genouillac, de Berjac, de Limoune (Limogne), de Trelugon (Trégoux), Lughanac, Peyre-Levade (3), de Lentillac, etc., dont il fit hommage à Raimond, comte de Toulouse, en 1241 et en 1244. » (4)

Parlant de ce dernier hommage, le savant abbé de Fouilhac s'exprime ainsi : « La même année (1244) Fortanier de Gourdon presta serment de fidélité avec hommage au comte de Toulouse de tout ce qu'il avait à St-Cirq-Lapopie, Laur, Limogne, Lentillac et ce qu'il avait à Balaguier. C'est la terre de Senevières. » (5)

Il semble naturel de conclure de cette citation que

(1) Le généalogiste du St-Esprit dit en parlant d'Aymeri : « Serait-ce celui qui serait passé en Angleterre? » Il résulte de deux documents cités dans une étude historique intitulée : « Nouvelles preuves de l'origine quercynoise du général Gordon » (*Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, T. X<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> fascicule) qu'un fils de Fortanier alla fonder ou continuer en Ecosse la célèbre Maison de Gordon, dont l'une des branches, celle des Gordon de Park, issue des Gordon-Huntlie, a donné naissance au célèbre héros de Khartoum. D'après une généalogie des Gordon d'Ecosse, cette illustre maison aurait été fondée par Adam Gordon, venu du Quercy sous Malcom III, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Plus tard, en 1302, un autre Adam, fils de Pons de Gourdon et d'Alamande de Turenne, serait passé en Angleterre et aurait épousé Alice de Gordon, unique héritière de la maison de Gordon, en Ecosse.

(2) On a de lui plusieurs hommages rendus l'un à Philippe-Auguste, en 1211, l'autre à Simon de Montfort, en 1218, un troisième au roi Louis VIII, en 1225. En 1230, il jura à Rocamadour, avec le vicomte de Turenne, l'abbé de Tulle et plusieurs autres seigneurs, un pacte d'association contre les Routiers. En 1245, il rendit hommage au comte de Toulouse pour Gourdon et Salviac.

Bertrand, comme beaucoup d'autres grands seigneurs de son temps, cultivait les muses provençales. C'est à tort qu'on lui a attribué l'honneur d'avoir tué Richard Cœur de Lion, au siège de Chalus, en 1199. Mais il ne suit pas de là que le meurtrier du roi d'Angleterre soit, comme l'affirme M. l'abbé Arbellot, un soldat nommé Pierre Basile. Un historien renommé en Angleterre pour sa scrupuleuse exactitude, Roger de Hoveden, nomme le meurtrier de Richard Bertrand de Gordon. Quel est ce Bertrand? M. Chaudruc de Crazannes l'appelle Bertrand 3<sup>e</sup> du nom. (*Annuaire du Lot* 1848) Il pouvait être frère ou cousin de Bertrand I<sup>er</sup>. Il pouvait aussi appartenir à la branche écossaise, ce que certains documents et certaines traditions sembleraient indiquer. Quoiqu'il en soit, cette question est encore à juger.

(3) Pierre-Levée, domaine situé sur le territoire de la commune de Calvignac, très rapproché du château de Cénevières.

(4) Généalogie de la famille de Gourdon (St-Esprit), XIII<sup>e</sup> degré.

(5) Fouilhac, manuscrit, p. 23.

de son armée.

Lisez les lignes suivantes, empruntées à une lettre adressée par lui à son fils aîné, quelques années avant la guerre, et qui devint par la suite générale de cavalerie; on les dirait détachées de l'imitation de Jésus-Christ :

« Efforcez-vous d'être franc avec tous : la franchise est fille du courage et de l'honnêteté. Dites exactement, en toute occasion, ce que vous avez l'intention de faire, sans laisser douter de votre sincérité... Me faites jamais le mal pour acquérir ou garder un ami; celui qui se donne à ce prix ne vaudra jamais le sacrifice que vous lui feriez... Que votre vie, vos actes, vos paroles ne présentent rien qui puisse être une offense pour personne... Le mot de devoir est le mot le plus sublime dans notre langue... Que jamais, par votre faute, il ne vienne à votre mémoire ou à moi, un cheveu blanc. »

L'homme est tout entier dans ces lignes admirables. Aussi comme ses soldats l'aimaient! Ils l'avaient surnommé : l'Oncle Robert. Et c'étaient mille acclamations enthousiastes quand, entouré de son état-major, le grand général passait au milieu du camp, grave et pensif, sur son cheval Traveller, devenu légendaire comme lui.

XXIV

LA LETTRE

Ce matin-là, le soleil levant trouva Robert Lee déjà assis à sa petite table de travail sous sa tente. Dans le fond était jetée à même sur le sol une botte de paille, sur laquelle on avait étendu une couchette de laine grossière. Or, au mois de janvier 1863, la température était glaciale. Le général avait près de lui deux de ses aides de camp,

auxquels il dictait des dépêches ou des ordres du jour.

Peu après, deux hommes, qui portaient les insignes de lieutenants-généraux, entrèrent sous la tente du commandant en chef des troupes sudistes. L'un était le général Jackson, surnommé Stonewall, ce qui signifie : mur de pierre. L'autre, le général James Stuart, Jackson commandait en chef l'infanterie, et Stuart la cavalerie.

Le premier était Virginien. Elève de West-Point il dut quitter l'armée parce que sa tournure ridicule prêtait à rire aux soldats. On ne se doutait pas qu'il deviendrait l'un des plus illustres et des plus glorieux noms militaires des Etats-Unis. Au début de la guerre, on lui confia une brigade, mais en hésitant beaucoup. Les soldats commencent par se moquer de ce général, monté sur un cheval maigre et enflaqué comme lui, qui portait des pantalons trop courts, en uniforme trop large. Mais, le premier jour qu'ils le virent au feu, leur opinion changea. Il devint leur dieu. Jackson ne battait jamais en retraite : de là son surnom de mur de pierre. Il était le bras droit de Lee, qui l'adorait.

Jackson était toujours silencieux, dans sa vie comme dans ses actes. Il parlait avec trente mille hommes, leur faisait franchir des distances considérables avec une prodigieuse rapidité, et tombait sur les fédéraux au moment où ceux-ci le croyaient à vingt lieues de là.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Fortanier était seigneur de Cénevières, de St-Cirq et autres lieux, quoique Guyon de Malleville et, après lui, Lacoste désignent comme seigneur de Cénevières, presque à la même époque, Pons de Gourdon (1) chevalier, qui vendit, en 1335, moyennant 8000 sous, au monastère de Tulle, et à l'église de Rocamadour, le château de Belcastel (2) avec Loupiac et Mayraguet ses dépendances, parce que, dit Lacoste, « il faisait sa résidence au château de Cénevières; il est la souche des Gourdon-Gaillier, ainsi surnommés, du duc Gaillier à qui Cénevières avait appartenu. (Voir Malleville; généalogie de cette famille. » (3).

Cette apparente contradiction s'explique facilement. Pons et son frère Fortanier étaient co-seigneurs de Cénevières et de St-Cirq. Le premier habita sans doute le château de Cénevières tant que vécut son père Bertrand, auquel il ne succéda qu'en 1241. Le second devint alors seigneur particulier de la terre de Cénevières et en fit hommage, en 1244, au comte de Toulouse.

Fortanier épousa Anne de Montal (4) et fut le père de Fortanier, qui lui succéda (5) et d'Hugues de Larroque (6). Il était co-seigneur de Gourdon (7) et de plusieurs autres lieux.

Dans la cour plénière que tint à Toulouse le comte Raymond, en 1244, il créa 200 chevaliers « au nombre desquels, dit Lacoste, nous croyons que furent Fortanier de Gourdon, seigneur de Cénevières » et Boson d'Orgueil.

Fortanier vendit, en 1248, la moitié de la justice du Vigan et, deux ans après, céda une grande partie de ses droits sur la terre de Fraissinet à la maison de Soirix (8). La même année, il se rendit à Moissac avec l'élite de la noblesse du Quercy. (9)

Gisbert de Thémines lui rendit un hommage, en 1257, pour les terres de Caniac, Quissac et Artis.

Nous ne connaissons pas la date de sa mort, mais nous savons qu'elle arriva avant l'année 1283, puisque, à cette date, son fils, Fortanier signait un acte d'acensement de la Borie de Cornus. Celui-ci est mentionné dans l'acte célèbre passé, le 29 juin 1287, à Villefranche de Périgord, entre les procureurs du roi de France et ceux du roi d'Angleterre, dans le but d'assigner à ce dernier, pour la représentation d'une portion de rente s'élevant à 3,000 livres, un nombre considérable de bourgs et de châteaux du Quercy.

L'acte porte, entr'autres clauses, qu'il est cédé au roi d'Angleterre le ressort dans la baronnie de Gourdon où est Lentillac. « Quant au château de Cénevières, il ne sera cédé, moyennant une certaine somme, que dans le cas où l'enquête qu'est chargé de faire Guillaume de Jean de Cahors prouverait qu'il ressortit au baillage de Cazals. » (10) Le résultat de l'enquête est demeuré inconnu.

Nous retrouvons, vingt ans plus tard, Fortanier de Gourdon impliqué dans une affaire peu honorable. Plusieurs seigneurs de la contrée (11) s'étaient associés avec lui pour attaquer, à main armée, le prieuré de Ste-Croix (12), dépendant de l'abbaye de Figeac. Le Parlement de Pau ordonna une enquête collective qui dut se terminer par un procès et peut-être par une condamnation capitale, car, à partir de cette année (1307), il n'est plus question de Fortanier. Nous voyons, au contraire, le petit-fils de Pons de Gourdon, Bertrand, fils de Fortanier II, traiter avec les consuls de Cahors dans le but d'affranchir les habitants de la ville de tout péage sur ses terres de Larroque, moyennant la somme de 800 l., ce qui prouve que la terre de Larroque, jusques là unie à celle de Cénevières, avait fait retour avec cette dernière à la branche aînée de la maison de Gourdon.

(1) D'après Lacoste, ce Pons serait fils de Hugues de Gourdon; mais aucune généalogie ne mentionne cet Hugues. Pons était fils de Bertrand.

(2) Ce château est situé sur un rocher très élevé au confluent de l'Ouisse et de la Dordogne.

(3) Lacoste. T. II, p. 242.

(4) Généalogie de Blanchard.

(5) Une consultation d'avocat, communiquée par M. Louis Greil, mentionne Fortanier et Hugues « tous deux fils à Fortanier. » Par acte passé, le 10 juin 1283, ces deux seigneurs acensent à Marie Pelissier toute leur Borie de Cornus, moyennant une livre de cire et deux sols caorcins d'arrière acapte.

(6) Le château de Larroque, qu'on appelait la Borie de Gourdon, dépendit longtemps du château de Cénevières. L'un des cadets de la famille y fut souvent placé, mais la terre de Larroque fit régulièrement retour à la maison de Cénevières jusqu'à Pierre, fils d'Olivier de Gourdon, qui fonda la maison de Larroque au XV<sup>me</sup> siècle.

(7) Ce qui le prouve, c'est l'injonction que lui fit, en 1241, l'archevêque de Bourges d'avoir à se conformer, relativement à l'abbaye du Vigan, à un acte de l'an 1231; 2<sup>o</sup> la signature qu'il apposa au bas de la charte, accordant des coutumes à la ville de Gourdon en 1243, de concert avec Aymeric de Gourdon-Castelnau-Montriat, et Guillaume de Gourdon.

(8) Histoire générale de la province du Quercy, T. II, p. 353.

(9) Raphaël Périé; Histoire du Quercy, T. II, p. 9.

(10) Lacoste, T. II, p. 375. Cazals doit être mis ici pour Cajarc.

(11) Les mêmes, sans doute, qui étaient allés, peu auparavant, avec un certain Bernard de Cénevières maltraiter les moines de Marcellac après avoir été bien hébergés par eux. (Lacoste, T. II, p. 386.)

(12) Le prieuré de Ste-Croix, dont il est ici question, est apparemment celui qui existait sur le territoire de St-Cirq-Lapopie, avant la Révolution.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 13 au 20 février 1886.

**Naissances.**  
P-tuzat, Héloïse, Gendarmerie.  
Meric, Louis, rue des Boulevards, 14.  
Selves, Jean, à St-Georges.  
Victor, Noélie, rue des Soubirous, 26.  
Pechmajou, Valérie, rue Donzelle, 1.  
Bro, Charles, rue Labarre, 34.  
Lamouroux, Faustine, à Cabazac.

**Mariages.**  
Raynal, Etienne, et Peyralade, Marie.  
Balitrand, Antoine, et Payrissac, Marie.  
Céliarié, Antoine, et Libert, Julie.

**Décès.**  
Lamazère, Marie, s. p., 78 ans, boul. Gambetta.  
Baudel, Jeanne, s. p., 47 ans, (hospice).  
Noël, Thérèse, s. p., 83 ans, (hospice).  
Tranié, Bernard, cordonnier, 66 ans, (hospice).  
Lincatarinat, Anne, s. p., 77 ans, rue du Cheval-Blanc, 14.

Augnié, Gaston, 20 jours, rue St-James, 18.  
Gracias, Jean, chargeur, 49 ans, (hospice).  
Bezombes, Jeanne, s. p., 70 ans, (hospice).  
Hébrard, Pierre, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire, (hospice).  
Delpech, Jean, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 23 ans, célibataire, (hospice).

Galan, Louise, s. p., 65 ans, rue des 3 Baudus.  
Périé, Jean, s. p. 30 ans, célibataire, (hospice).  
Ticou, Jeanne, s. p., 74 ans, à Larozière.  
Péan, Louis, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire, (hospice).

THÉÂTRE DE CAHORS

Le Monde où l'on s'ennuie, un des plus grands succès du Théâtre-Français, nous sera donné demain Dimanche, avec Mme AGAR dans le principal rôle. Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette pièce, ni à la recommander; les recettes constantes réalisées par la représentation de cette œuvre prouvent le goût que le public prend à ce spectacle. Le Monde où l'on s'ennuie sera accompagné d'une pièce véritable chef-d'œuvre empreint d'un grand sentiment de réalisme simple et touchant: les Ouvriers, d'Eugène MANUEL. Mme AGAR y jouera aussi le rôle qu'elle joue à la Comédie-Française. Après ces deux pièces, Mme AGAR dira le magnifique poème de Victor Hugo: Le Cimetière d'Eylau qui vaut à lui seul un rôle de tragédie.

Samedi 20 janvier 1886.

LES CONTES D'HOFFMAN

Opéra fantastique nouveau, en 4 actes.

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en un acte.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne.

(de 3 à 4 heures.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 21 FÉVRIER 1886.

Les Huguenots (Allégo) Meyerbeer.  
Zampa (fantaisie) Herold.  
Gambirinus (Valse) O. Métra.  
Faust (fantaisie) Gounod.  
Bonssoir voisin (Quadrille) Poise.

Avis aux Amateurs

BONS VINS DE CHAMPAGNE

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, en leur recommandant tout particulièrement une Maison de Vins de Champagne.

Cette Maison, par suite d'opérations exceptionnellement avantageuses, expédie actuellement diverses qualités véritablement exquis, à des prix bien au-dessous de leur valeur.

Sa Carte rose est cotée, 3 fr. la bouteille.  
Sa Carte blanche, 3 fr. 50 —  
Son Vin de réserve 1878, 4 fr. 25 —  
Son Vin d'honneur, 5 fr. —

Avec une augmentation de 0,25 centimes par chaque deux demi-bouteilles.

La quantité disponible, environ 300,000 bouteilles, lui permet de donner prompt satisfaction à toutes les demandes.

Les envois sont faits franco d'emballage.

Adresser les commandes à M. LAPORTE, rue du Lycée, 34, Cahors.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec

Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement

et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des

coupons des Cies de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-

Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions,

renouvellements, échanges). — Garde de Titres, —

Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger).

— Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et

Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Ti-

tres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Es-

compte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie,

Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions.

— Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

UN ÉVÉNEMENT PARISIEN

Les GRANDS MAGASINS du LOUVRE et leurs AGRANDISSEMENTS

Lundi 1<sup>er</sup> mars, aura lieu l'inauguration des Magasins du Louvre, en même temps que l'Exposition générale de toutes les Nouveautés d'Été.

Les nouveaux agrandissements du Louvre sont tout intérieurs et pourtant ils sont considérables, puisqu'ils augmentent dans une très grande proportion les emplacements réservés à la vente; non seulement ils permettent de créer de nouvelles galeries et de nouveaux rayons, mais encore ils facilitent l'accès aux divers cloîtres, en supprimant certains obstacles naturels qui rendent le chemin plus long à parcourir. En un mot ils rapprochent les distances tout en donnant plus d'espace.

Les agrandissements ont eu aussi pour résultat de donner plus d'extension à certains services et notamment celui des expéditions en province, pour lequel des messageries spéciales ont été créées. Grâce à cette amélioration, les envois pourront être faits avec une telle rapidité que, malgré les quatre ou cinq mille lettres qui arrivent chaque jour, ils parviendront aux acheteurs des départements par retour du courrier, comme une simple correspondance. Ainsi, en vingt-quatre ou quarante-huit heures — selon les distances — tout acheteur du Nord ou du Midi, de l'Est ou de l'Ouest de la France, pourra recevoir la commande qu'il aura faite, de sorte que souvent notre clientèle de province sera servie avant celle de Paris.

Ce qui fait, enfin, de l'inauguration annoncée pour le 1<sup>er</sup> mars, une solennité commerciale, c'est que les Grands Magasins du Louvre, grâce à cet achèvement de leurs galeries et de leurs salons, sont devenus une véritable exposition universelle permanente où l'on trouve tout ce que l'imagination des artistes inspire aux ouvriers de toute les nations, pour l'habillement et la parure des dames, des hommes et des enfants, pour le confortable des habitations, pour le luxe, et aussi pour tout ce qui est de première utilité. Voilà pourquoi la date du 1<sup>er</sup> mars prendra place parmi celles qui marquent des grands événements parisiens.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

LES EXPÉDITIONS

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS

L'administration des Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

Les Grands Magasins du Louvre, de Paris, n'ont ni agence ni succursale dans aucune ville des départements; ils engagent les dames à se mettre en garde contre les marchands qui se servent de leur titre dans le but d'établir une confusion.

La Médecine Russe est aussi énergique que simple; elle comprend deux médicaments dont les effets excitent l'admiration des grands docteurs français; ce sont les PILULES et les DRAGÉES RUSSES.

1<sup>o</sup> Les Pilules Russes constituent le meilleur purgatif du sang et le plus rafraîchissant qu'il soit possible de trouver en France et à l'étranger. Elles combattent d'une manière certaine et rapide la constipation, les maladies de l'estomac, du foie et des intestins, les battements de cœur, les maux de tête, les migraines et les névralgies, la goutte et les rhumatismes.

2<sup>o</sup> Les Dragées Russes guérissent en quelques jours les personnes atteintes de maladies de poitrine, de laryngites, de maux de gorge, d'oppression, de bronchites, de coqueluches, de catarrhes, de rhumes négligés, de phthisie pulmonaire et de chlorose ou anémie.

Nous prévenons nos lecteurs que ces puissants remèdes se trouvent maintenant dans toutes les pharmacies de notre région et à la Pharmacie Continentale de Paris à laquelle est confié le dépôt général pour la France, la Belgique et les colonies. Les Pilules et les Dragées Russes sont envoyées franco par retour du courrier, contre 1 fr. 50 en mandat ou en timbres-poste.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?

Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures: toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.

La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Lefebvre, Bordeaux.

Demander les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

Contre le PHYLLOXERA  
Sulfure de Carbone.  
Sulfocarbonate de Potassium.  
FABRICATION ET VENTE:  
USINES DE L'ALBA  
à BERGERAC (DORDOGNE)

Notre propagande porte des fruits.

La Tronquière, Lot, le 31 Mai 1885. Vos Pilules suisses ont été employées par ma mère, qui souffrait d'indigestions et de maux d'estomac. Elle a été soulagée en peu de temps par ce remède et aujourd'hui elle digère fort bien. Je vous autorise à publier cette lettre, elle prouve à combien vos Pilules suisses (F. 1. 50) sont efficaces contre les indigestions. Lestrade, instituteur-adjoint, à La Tronquière (Lot); à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.



On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 50 huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires. Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé:

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 50; 3 kilos, 18 fr.; 4 kilos, 24 fr.; 5 kilos, 30 fr.; 6 kilos, 36 fr.; 7 kilos, 42 fr.; 8 kilos, 48 fr.; 9 kilos, 54 fr.; 10 kilos, 60 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI des ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

Un fonds de Coiffeur avec magasin de parfumerie. Très bien situé, en face l'Hôtel-de-Ville.

Excellente clientèle. Conditions avantageuses.

S'adresser au propriétaire, Mme Veuve ROZIÈRES, boulevard Gambetta, Cahors.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir; est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

BOURSE. — Cours au 20 février.

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| 3 0/0                       | 82 50  |
| 3 0/0 amortissable (ancien) | 84 60  |
| 3 0/0 id. 1884              | 00 00  |
| 4 1/2 0/0 ancien            | 108 00 |
| 4 1/2 0/0 1883              | 109 95 |

Dernier cours du 19 février.

|   |          |
|---|----------|
| Actions Orléans                                 | 1,365 00 |
| Actions Lyon                                    | 1,265 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0                       | 387 50   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) | 317 00   |
| Obligations Lombardes (jouissance)              | 321 00   |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) | 325 00   |

